

République Française
Département de la HAUTE-SAVOIE
Arrondissement de Bonneville

N°2026-02-23-02

**SYNDICAT MIXTE DES 4
COMMUNAUTES DE COMMUNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-six, le 23 février à 12h, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à La Roche sur Foron, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20
Nombre de délégués présents : 14
Nombre de délégués donnant pouvoir : 1
Nombre de délégués votants : 15

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Boris AVOUAC, Pierrick DUCIMETIERE, Laurent FAVRE, Bruno FOREL, Christelle ITNAC, Mélanie LECOURT, Billy MARQUET, Yves MASSAROTTI, Jean-Pierre MERMIN, Pascal POCHAT-BARON, Stéphane VALLI, Aline WATT CHEVALLIER.

Déléguées suppléantes :

Isabelle MOURER, Nadège SAPORITO.

Déléguée ayant donné pouvoir :

Marie Claire LAFFIN.

Délégués excusés :

René CARME, Christophe PERY, Colette BOEX, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Sonia PAUZE.

Madame WATT CHEVALLIER Aline est désignée Secrétaire de séance.

OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la délibération n° 2025-03-27-06 du SM4CC en date du 27 mars 2025 approuvant le Budget Primitif du Budget principal de l'année 2025 ;

VU le CFU 2025 du SM4CC ;

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et compte de résultat synthétiques ;

N°2026-02-23-02

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT le CFU présenté et résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE- BUDGET PRINCIPAL				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Recettes réalisées	534 850,19 €	7 316 144,42 €	7 850 994,61 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
DEPENSES	Dépenses réalisées	80 290,43 €	7 426 107,74 €	7 506 398,17 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	454 559,76 €	- 109 963,32 €	344 596,44 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-450 812,24 €	2 608 878,09 €	2 158 065,85 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	3 747,52 €	2 498 914,77 €	2 502 662,29 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0 €	0 €	0 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	3 747,52€	2 498 914,77 €	2 502 662,29 €

Après présentation du CFU 2025 du budget principal, Monsieur le Président s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur DUCIMETIERE Pierrick, 1er Vice-Président, pour permettre à l'assemblée de le voter.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour) :

- ACTE la validation du CFU par le comptable public

N°2026-02-23-02

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget principal tel que présenté ci-dessus :
- AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à La Roche sur Foron, le 23 février 2026 ;

Le Président	La Secrétaire de séance
Stéphane VALLI	Aline WATT CHEVALLIER
<p>D.G.S.</p> <p>Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC</p>	